

République tunisienne
Ministère des Affaires Culturelles
Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes



Cahiers des Charges

CONSULTATION N°7/2025

Travaux de peinture et de Badigeonnage Extérieurs du
siège du Centre des Musiques Arabes et
Méditerranéennes Ennejma Ezzahra

الاستشارة عدد 07/2025

أشغال طلاء ودهن خارجي بمقر مركز الموسيقى العربية والمتوسطية

النجمة الزهراء

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES	3
ARTICLE 1. Objet de la Consultation	3
ARTICLE 2. RESPECT DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
ARTICLE 3. COMPOSITION DU DOSSIER DE LA CONSULTATION	4
ARTICLE 4. CONDITIONS DE PRESENTATION DE L'OFFRE	4
ARTICLE 5. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	5
ARTICLE 6. DOCUMENTS DE L'OFFRE TECHNIQUE	5
ARTICLE 7. DOCUMENTS DE L'OFFRE FINANCIERE	5
ARTICLE 8. VALIDITE DE L'OFFRE	5
ARTICLE 9. ÉCLAIRCISSEMENTS APPORTES AU DOSSIER DE CONSULTATION	6
ARTICLE 10. PRIX	6
ARTICLE 11 : METHODOLOGIE D'OUVERTURE DES PLIS	6
ARTICLE 12 : L'ÉVALUATION DES OFFRES	6
ARTICLE 13 : METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT	7
ARTICLE 14. ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION	7
ARTICLE 15 : MODALITE DE PAIEMENT :	7
ARTICLE 16 : DELAIS D'EXECUTION :	7
ARTICLE 17 : VARIATION DANS LA MASSE DES TRAVAUX	7
ARTICLE 18 : PENALITE DE RETARD	7
ARTICLE 19 : ENREGISTREMENT	8
CLAUSES TECHNIQUES	8
ARTICLE 1 : Travaux de badigeonnage et de peinture	8
ARTICLE 2 : Commencement des travaux	8
ARTICLE 3 : Connaissance des lieux	8
ARTICLE 4 : Spécificités techniques	8
Tableau des surfaces	10
Tableau des menuiseries métalliques	11
Fiche technique	16
BORDEREAX DES PRIX	18
Annexe 1- Fiche soumissionnaire	21
Annexe 2- Modèle de lettre de soumission	22
Annexe 3 Déclaration sur l'honneur de non influence	24
Annexe N° 4 Déclaration sur l'honneur de non FAILLITE	25
Annexe N° 5Déclaration sur l'honneur de non Appartenance	26
Annexe N° 6 MODÈLE DE LISTE DES PROJETS DE REFERENCES	27
Annexe N° 7 - PV de visite	28



CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES

Je soussigné

Fonction

Représentant de l'entreprise

R.N.E

Déclare avoir pris connaissance et accepté les clauses suivantes :

ARTICLE 1. Objet de la Consultation

La présente consultation, lancée par le **Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM)**, concerne la réalisation des :

Travaux de peinture et de Badigeonnage Extérieurs
du siège du Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes
Ennejma Ezzahra

SITUATION :

Le Centre des Musiques Arabe et Méditerranéenne élit siège au palais Ennejma Ezzahra, monument historique classé, situé à **Sidi Bou Saïd** sis au 08 rue de 02 Mars 1934.

PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET :

Le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes, (ci-après le CMAM) lance la consultation N.07/2025 qui a pour objet l'exécution de **travaux de peinture et de badigeonnage extérieurs de son siège au palais Ennejma Ezzahra (Terrasses, façades, fer forgé extérieur) y compris Palais, phonothèque et annexes (dépôts,.)**.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ne peuvent participer à la présente consultation que :

Les entreprises ou groupement **d'entreprises Tunisiennes agréés par le Ministère de l'Équipement et de l'habitation de catégorie B0-1 ou B5-1 ou plus.**

La participation à la présente consultation est ouverte à tous les soumissionnaires qui sont inscrits au système d'achat public en ligne TUNEPS et disposant du certificat de signature



électronique, ces soumissionnaires peuvent télécharger le cahier des charges gratuitement à travers le site www.tuneps.tn.

ARTICLE 2. RESPECT DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- a) Toute offre qui ne respecte pas les présentes conditions ou qui contient des réserves non levées par le soumissionnaire sera déclarée nulle et non avenue.
- b) Le présent appel d'offres est réalisé exclusivement à travers le système des achats publics en ligne **TUNEPS** (www.tuneps.tn). Les offres doivent être envoyées en ligne via TUNEPS avant la date et horaire limite de remise des offres fixée dans l'avis d'appel d'offres. Seules les offres remises entièrement sur le système d'achats publics en ligne TUNEPS seront acceptées et ouvertes.
- c) **La caution provisoire** sera envoyée directement au bureau d'ordre du Centre des Musiques Arabes et Méditerranéenne ou par poste le cachet du bureau d'ordre du CMAM sera pris en considération pour les délais fixés dans l'avis de la consultation.
- d) Après remise de son offre, un soumissionnaire ne pourra la retirer ou lui apporter quelque modification que ce soit. Cette condition est valable à la fois avant et après l'expiration du délai de remise des offres.

ARTICLE 3. COMPOSITION DU DOSSIER DE LA CONSULTATION

Le dossier de la consultation est composé des documents suivants :

- 1) Le Cahier des charges
- 2) La Soumission
- 3) Le Bordereau des prix
- 4) Les annexes

ARTICLE 4. CONDITIONS DE PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Avant remise de leur offre, les soumissionnaires devront obligatoirement visiter les lieux, un PV de visite sera contradictoirement signé par le représentant de l'entreprise avec présentation d'une pièce justificative et le représentant du CMAM.

Les offres (administratives, techniques et financières) doivent parvenir en ligne via TUNEPS sauf incapacité technique du système TUNEPS (la taille du fichier). Le cas échéant, une partie de l'offre peut parvenir hors ligne à condition qu'elle soit mentionnée au préalable dans l'offre parvenue en ligne. La caution provisoire sera envoyée hors ligne. La partie de l'offre hors ligne doit parvenir au CMAM sous pli fermé portant le numéro de la consultation et son objet et la mention « ne pas ouvrir », et ce par courrier recommandé ou par poste ou remise directement au Bureau d'Ordre (contre décharge) au plus tard à la date et heure fixées par l'avis de la consultation, au nom de :

Madame la directrice générale

Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes

Ennejma Ezzahra - Palais du Baron d'Erlanger - 8, Rue du 2 mars 1934 - 2026

Sidi Bou Saïd – Tunisie

La partie de l'offre hors ligne reçue après la date et l'heure limite de réception des offres sera considérée comme nulle et non avenue. La date d'envoi ou du cachet de la poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des offres, seul le cachet du bureau d'ordre du CMAM fait



Les offres (administratives, techniques et financières) doivent parvenir en ligne via TUNEPS sauf incapacité technique du système TUNEPS (la taille du fichier).

Le cahier des charges est disponible sur le système TUNEPS gratuitement.

L'offre doit être complète, et doit porter sur la totalité des Etudes et prestations objet de la consultation. L'offre est constituée de :

- Documents administratifs
 - Caution provisoire
 - Offre technique,
 - Offre financière.
 - PV de visite

ARTICLE 5. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- 1) Extrait du registre du commerce.
 - 2) Une attestation d'affiliation à la C.N.S.S.
 - 3) Une attestation de situation fiscale en cours de validité à la date d'ouverture des plis.
 - 4) Une déclaration sur l'honneur justifiant que le soumissionnaire n'est pas en état de faillite ou en règlement judiciaire.
 - 5) Déclaration sur l'honneur de non influence
 - 6) Agrément ou cahier des charges du ministère de l'équipement, de l'Habitat et de l'aménagement du territoire ou/et patente
 - 7) Le cahier des clauses administratives et technique particulières signé, paraphé sur toutes les pages et portant le cachet du soumissionnaire sur la dernière page.
 - 8) Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire.
 - 9) L'acte de groupement en cas de la participation sous forme de groupement solidaire.

10) Caution provisoire d'un montant de 800 dinars

ARTICLE 6. DOCUMENTS DE L'OFFRE TECHNIQUE

L'offre technique comporte ce qui suit :

- 1) Tableau des spécificités techniques
 - 2) Liste des références du soumissionnaire, durant les cinq dernières années avec les pièces justificatives.

ARTICLE 7. DOCUMENTS DE L'OFFRE FINANCIERE

L'offre financière comporte les documents suivants :

- 1) La soumission selon le modèle joint au cahier des charges dûment signée et portant le cachet du soumissionnaire habilité.
 - 2) Le bordereau des prix établi selon le modèle joint au cahier des charges dûment signée et portant le cachet du soumissionnaire.

ARTICLE 8. VALIDITE DE L'OFFRE

La validité de l'offre est de 120 jours à partir du jour suivant la date limite de réception des offres.



ARTICLE 9. ÉCLAIRCISSEMENTS APPORTÉS AU DOSSIER DE CONSULTATION

Les soumissionnaires qui désirent avoir des éclaircissements sur la consultation courante devront contacter le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes via la plateforme TUNEPS et ce dans un délai maximum de 10 jours avant la date limite de la remise des offres.

ARTICLE 10. PRIX

Les prix indiqués par le soumissionnaire sur les documents financiers (la lettre de soumission et les bordereaux de prix), seront conformes aux stipulations ci-après :

- Les prix sont fermes et non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché.
- Les prix doivent être présentés comme suit :
 - Les prix unitaires hors taxes,
 - Les taxes appliquées,
 - Le montant total de l'offre hors taxes,

Le montant total de l'offre en toutes taxes comprises

ARTICLE 11 : METHODOLOGIE D'OUVERTURE DES PLIS

La commission d'achat se réunit pour ouvrir les offres via la plateforme TUNEPS le jour fixé comme date limite dans l'avis de la consultation.

- Les offres parvenues après la date limite de réception des offres seront rejetées.
- Toute offre ne comportant pas l'acte de soumission et le bordereau des prix sera rejetée immédiatement.
- Toute offre ne comportant pas la caution provisoire sera rejetée immédiatement.**
- Le PV de visite contradictoirement signé est une pièce obligatoire du dossier de la soumission et son absence constitue un motif de rejet immédiat de l'offre.**
- Toute offre ne répondant pas à l'objet de marché et non conforme aux prescriptions techniques et administratives figurant au présent cahier des charges, sera automatiquement éliminée.
- Toute offre qui comprend des réserves non levées par le soumissionnaire sera rejetée sans que les soumissionnaires puissent éléver des réclamations de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 12 : L'ÉVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres est assurée par une commission d'évaluation des offres désignée par décision de l'acheteur public. Elle effectue l'évaluation et l'analyse des offres en application de la méthodologie insérée dans les présents cahiers des charges et conformément à la procédure suivante :

- La commission d'évaluation procède dans une première étape à la vérification, outre des documents administratifs et du cautionnement provisoire, de la validité des documents constitutifs de l'offre financière, à la correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant et au classement de toutes les offres financières par ordre croissant



- La commission d'évaluation procède dans une deuxième étape à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins distante et propose de lui attribuer le marché en cas de sa conformité aux cahiers des charges. Si ladite offre technique s'avère non conforme aux cahiers des charges, il sera procédé selon la même méthodologie, pour les offres techniques concurrentes selon leur classement financier croissant.
- L'administration se réserve un maximum de cent vingt (120) jours pour l'évaluation et l'analyse des offres techniques et financières et pour faire son choix.

ARTICLE 13 : METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT

La commission de dépouillement procède dans une première étape, à la vérification de la validité des documents administratifs et de la validité des documents constitutifs de l'offre financière; aux corrections des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant et au classement de toutes les offres financières par ordre croissant.

La commission de dépouillement procède dans une deuxième étape à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins distante, l'évaluation du dossier technique se fera selon les critères suivants :

- **Le soumissionnaire doit présenter un minimum de trois projet de références avec justificatifs à l'appui.**
- **Les spécificités techniques proposés doivent répondre au minimum exigé dans les fiches techniques du cahier des clauses techniques.**

ARTICLE 14. ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION

Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins distante répond aux critères techniques exigés, il sera retenu, sinon la commission passe à l'offre financière suivante.

ARTICLE 15 : MODALITE DE PAIEMENT :

Le paiement sera effectué en deux tranches (sur présentation d'un attachement et bordereau provisoire) après la réception provisoire et sans réserve des travaux, constatée par un procès-verbal contradictoirement signé par les parties contractantes, sur la base du métré des travaux effectivement réalisés.

ARTICLE 16 : DELAIS D'EXECUTION :

Les délais d'exécution sont fixés à (60j) soixante jours calendaires y compris les dimanches et jours fériés. Les délais indiqués ci-dessus entrent en vigueur à partir de la date précisée dans l'ordre de service que lui remettra le CMAM.

ARTICLE 17 : VARIATION DANS LA MASSE DES TRAVAUX

En cas de diminution ou d'augmentation dans la masse des travaux, l'entrepreneur ne peut opposer aucune réclamation tant que la diminution ou l'augmentation dans la masse des travaux évaluée aux prix initiaux n'excède pas les (20%) du montant initial des travaux. Toutefois le maître de l'ouvrage se réserve le droit de diminuer les quantités du marché pour les inscrire dans son crédit budgétaire disponible.

ARTICLE 18 : PENALITE DE RETARD

En cas de dépassement des délais d'exécution convenus à l'article précédent, une pénalité de 50 dinars sera appliquée par jour de retard. Cette pénalité est plafonnée à 5% du montant du



marché. En cas de dépassement ce plafond, le maître de l'ouvrage se réserve le droit de résilier cette dernière, sans que l'entrepreneur ne puisse prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 19 : ENREGISTREMENT

Les frais d'enregistrement sont à la charge exclusive du titulaire du marché.

CLAUSES TECHNIQUES

ARTICLE 1 : Travaux de badigeonnage et de peinture

Les ouvrages doivent comprendre toutes les installations et fournitures nécessaires pour la réalisation des travaux de peinture et de badigeonnage du Palais Ennejma Ezzahra, compris les terrasses, les façades et toutes les ouvertures en Fer forger.

ARTICLE 2 : Commencement des travaux

L'entrepreneur s'engage à commencer les travaux dès la réception de l'ordre de service.

ARTICLE 3 : Connaissance des lieux

Par le fait même du dépôt de son offre, l'entrepreneur reconnaît s'être assuré en ce qui concerne les travaux dont il est chargé :

- Des conditions locales et particulières et des conditions de fourniture et de stockage des matériaux.
- Des moyens de communication, de transport, des possibilités de fourniture (eau, électricité et carburant).
- Des conditions générales d'exécution des travaux en particulier de l'équipement nécessaire à ceux –ci.
- De toutes circonstances susceptibles d'avoir une influence sur les conditions d'exécution des travaux et leur prix.

Toute carence de l'entrepreneur dans l'obtention de renseignements précités ne pourra que demeurer à sa charge.

ARTICLE 4 : Spécificités techniques

1. **La préparation complète des supports**, quelle que soit leur nature (maçonnerie, métal, , etc.), y compris grattage, ponçage, dépoussiérage, lessivage, rebouchage, masticage et toutes opérations préliminaires nécessaires à l'obtention d'un support parfaitement propre, sec et homogène.
2. **La réparation des fissures et microfissures apparentes** avant toute mise en peinture, au moyen d'un **produit spécifique d'imperméabilisation et de rebouchage** (type mastic acrylique ou mortier souple fibré), compatible avec les systèmes de peinture retenus.

L'application se fera après ouverture et dépoussiérage des fissures, remplissage complet, séchage et ponçage léger avant application de la sous-couche.



Le produit utilisé devra présenter une **bonne élasticité, une adhérence élevée et une compatibilité chimique** avec les peintures de finition, conformément aux prescriptions du fabricant et à l'approbation de la Maîtrise d'œuvre.

3. **La fourniture et la mise en œuvre** des peintures, à toutes hauteurs, en nombre de couches suffisant selon l'appréciation du maître de l'ouvrage, quelle que soit la teinte, la nature ou la marque du produit retenu.
4. **La fourniture et l'application d'une sous-couche d'accrochage** ou produit équivalent agréé par la Maîtrise d'œuvre, sur tous supports destinés à recevoir une peinture de finition.
5. **La fourniture et l'application des peintures antirouille si nécessaire** sur toutes parties métalliques corrodées, avec le nombre de couches jugé nécessaire par le maître de l'ouvrage, afin d'assurer une protection durable contre la corrosion.
6. **Le nettoyage complet et soigné** de toutes traces de peinture, bavures, projections ou salissures sur les ouvrages finis, ainsi que la remise en état des lieux à la fin des travaux.

Lu et Approuvé

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE



Tableau des surfaces

- Les **couleurs, qualités, textures et finitions** de chaque type de peinture seront choisies en concertation avec le maître de l'ouvrage.
- Les surfaces ci-dessous sont données à titre indicatif, les **quantités décomptées à l'Entrepreneur** seront établies selon les surfaces nettes des ouvrages à peindre, sans déduction des petites réservations (moins de 0,5 m²), conformément au quantités réellement exécutées.
- Les **grilles en fer forgé, grillages ou éléments métalliques déployés** seront mesurés pour moitié (½) de la surface totale des deux faces, calculée d'après les dimensions des vides de maçonnerie, y compris châssis, traverses et accessoires.
- Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'exiger, sans supplément de prix, **des couches additionnelles** si celles-ci s'avèrent nécessaires pour obtenir une uniformité parfaite de teinte et de finition.

1	Surface terrasse palais	1600 m2
2	Surface acrotères palais	635 m2
Total 1 (badigeonnage chaux étanche)		2235
3	Surface façade principale palais	560 m2
4	Surface façade palais côté jardin persan	235 m2
5	Surface façade palais côté escaliers rouges	345 m2
6	Surface phonothèque y compris terrasse	890 m2
7	Surface façade administration de comptabilité	120 m2
8	Surface Mur côté service financier	170 m2
9	Surface local d'accueil administration	100 m2
10	Surface local guichet entrée palais	120 m2
11	Surface bâche à eau	200 m2
12	Surface kiosque de musique	65 m2
Total 2 (peinture vinylique)		2805
13	Surface éléments métalliques	200
Total 3		200



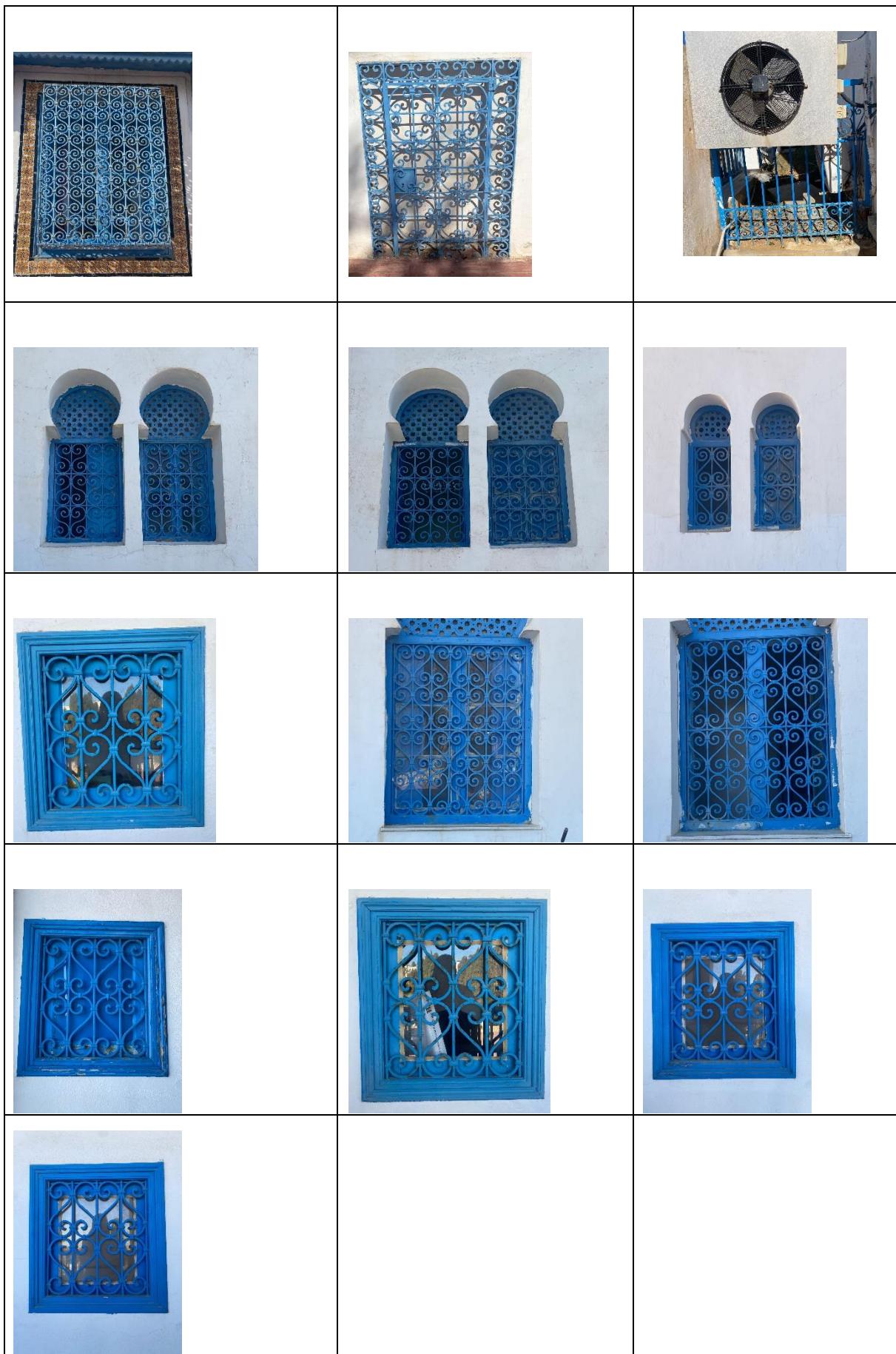
Tableau des menuiseries métalliques

Façades Palais		
		
		
		
		









Fiche technique

Caractéristiques des produits de peinture¹

N°	Désignation du produit	Caractéristiques minimales requises	Caractéristiques proposées
1	Badigeonage à la chaux grasse étanche des surfaces de terrasses	<ul style="list-style-type: none"> - Type de chaux : Chaux grasse aérienne Etanche de haute pureté. - Fabricant : à préciser - Désignation / Référence du produit : à préciser - Application : En deux à trois couches croisées, à la brosse large, sur support propre, sec, dépoussiéré et exempt de matières grasses. - Pouvoir couvrant : Minimum 0,4 kg/m² pour deux couches. - Durabilité : Bonne résistance aux rayons UV, aux intempéries et à l'alcalinité du support - Aspect final : Blanc mat uniforme, sans taches, surépaisseurs ni craquelures. Pièces jointes : Fiche technique du produit, certificat de conformité du fournisseur, 	
2	Peinture à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Fabricant : à préciser • Désignation / Référence du produit : à préciser • Densité : $\geq 1,5$ • Extrait sec en poids (%) : ≥ 50 • Temps de séchage (20°C / 65% HR) : ≤ 4 h • Temps de recouvrement (20°C / 65% HR) : ≤ 24 h Pièces jointes : Fiche technique du produit, Certificat ISO 9001 	

¹ A remplir par le soumissionnaire



3	Produit pour fissures	<p>Fabricant : à préciser</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désignation / Référence du produit : à préciser • Densité : \geq à préciser • Extrait sec en poids (%) : \geq 50 • Temps de séchage (20°C / 65% HR) : \leq 1 h • Temps de recouvrement (20°C / 65% HR) : \leq 24 h 	
4	Peinture laquée sur métaux ferreux	<ul style="list-style-type: none"> • Fabricant : à préciser • Désignation / Référence du produit : à préciser • Densité : \geq 1,10 • Extrait sec en poids (%) : \geq 50 • Temps de séchage (20°C / 65% HR) : \leq 12 h • Temps de recouvrement (20°C / 65% HR) : \leq 24 h 	
5	Antirouille	<ul style="list-style-type: none"> • Fabricant : à préciser • Désignation / Référence du produit : à préciser • Densité : \geq 1,10 • Extrait sec en poids (%) : \geq 50 • Temps de séchage (20°C / 65% HR) : \leq 12 h • Temps de recouvrement (20°C / 65% HR) : \leq 24 h 	

Lu et Approuvé

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNA



BORDEREAU DES PRIX²

- Les prix des articles du présent bordereau comprennent **toutes fournitures, préparations, mises en œuvre et sujétions nécessaires à l'exécution complète des travaux de peinture**, conformément aux règles de l'art, aux prescriptions du présent cahier et aux instructions de la Maîtrise d'œuvre.

N °	Désignation des ouvrages	U	Qté	Prix Unitaire HT	Prix Total HTVA
A	<p>Badigeon à la chaux grasse étanche de premier choix</p> <p>A1- Grattage des différentes surfaces, qu'elles soient en badigeons à la chaux ou autres peintures existantes y compris menuiserie métallique :</p> <p>Tavaux de grattage des couches de peinture existante sur terrasses, Dégraissage, dépoussiérage et nettoyage des surfaces.</p> <p>Ces travaux doivent être validés par le maître d'ouvrage avant l'application des couches de peinture.</p> <p>A2- Réparation des Fissures superficielles apparentes :</p> <p>Ouvrir et nettoyer les fissures, appliquer un enduit de rebouchage en plusieurs couches si nécessaire, poncer légèrement la surface une fois sèche, puis appliquer un apprêt avant de peindre. Le ponçage et l'utilisation d'un apprêt sont essentiels pour obtenir une surface lisse et uniforme qui n'absorbera pas la peinture.</p> <p>A3- Badigeon à la chaux grasse étanche de premier choix en 3 couches sur coupoles, terrasses plates, y compris fourniture, accès à l'œuvre à toutes hauteurs et avec un produit spécifique pour protection et correction des fissures.</p> <p>Le dosage du badigeon et la qualité des produits à utiliser doit être validé par écrit par le maître de l'ouvrage.</p>	M ²	2235		

² A remplir par le soumissionnaire



B	<p>Peinture extérieure vinylique (surfaçaire)</p> <p>B1- Grattage des différentes surfaces, qu'elles soient en badigeons à la chaux ou autres peintures existantes y compris menuiserie métallique :</p> <p>Tavaux de grattage des couches de peinture existante sur murs extérieurs, Dégraissage, dépoussiérage et nettoyage des surfaces.</p> <p>Ces travaux doivent être validés par le maître d'ouvrage avant l'application des couches de peinture.</p> <p>B2- Réparation des Fissures superficielles apparentes :</p> <p>Ouvrir et nettoyer les fissures, appliquer un enduit de rebouchage en plusieurs couches si nécessaire, poncer légèrement la surface une fois sèche, puis appliquer un apprêt avant de peindre. Le ponçage et l'utilisation d'un apprêt sont essentiels pour obtenir une surface lisse et uniforme qui n'absorbera pas la peinture.</p> <p>B3- Peinture extérieure vinylique Fourniture et Application de trois couches de peinture à l'eau de 1er choix comprenant l'application de peinture au surfaçaire en 3 couches, y compris brossage, égrenage, préparation des fonds, qualité et teinte au choix de l'administration, et toutes sujétions y compris produit spécifique pour protection et correction des fissures.</p>	M ²	2805	
C 3	<p>Peinture sur métaux ferreux :</p> <p>Tavaux de grattage des couches de peinture existante sur menuiserie métallique Dégraissage, dépoussiérage et nettoyage des surfaces.</p> <p>Fourniture et Application de trois couches de peinture laquée sur menuiserie métalliques : de 1er choix comprenant l'application d'une peinture laquée fer forgé, y compris brossage, application d'antirouille, préparation des fonds, qualité et teinte au choix de l'administration et toutes sujétions.</p>	M ²	200	



TOTAL GENERAL HORS TAXES

MONTANT DE LA TVA %

TOTALGENERAL TTC

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE



Annexe 1- Fiche soumissionnaire

Consultation N°05/2025

- Nom et prénom ou Raison Sociale :
- Structure légale :
.....
- Adresse :
.....
- Adresse Email :
.....
- N° Téléphone : N°Fax :.....
- Date de création :
.....
- Matricule Fiscal :
.....
- RNE :
- Domaines d'activité (Agrément) :
.....

Fait à le

.....

**SIGNATURE ET CACHET DU
SOUMISSIONNA**



Annexe 2- Modèle de lettre de soumission
Consultation N°7-2025

LETTRE DE SOUMISSION

Je soussigné.....en qualité de

Inscrit au registre national des entreprises le
sous le numéro

Affilié à la C.N.S.S sous le numéro

Faisant élection de domicile au

.....
.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de la consultation **N07-2025** relative aux Travaux de peinture extérieure du palais Ennejma Ezzahra.

Cités ci-dessous :

- Le cahier des clauses administratives
- Le cahier des spécifications techniques
- Le bordereau des prix
- Les annexes

Me soumets et m'engage à fournir la commande et à exécuter les prestations conformément aux dispositions définies dans les documents précités moyennant les prix établis par moi-même en tenant compte de toutes les incidences directes et indirectes des taxes, sachant que les droits d'enregistrement sont à la charge du soumissionnaire.

Le montant de mon offre résultant de l'application des fournitures et prestations du cahier des charges s'élève à :



Montant total HTVA des travaux :

- En chiffres : _____
- En toutes lettres : _____

Montant total de la TVA :

- En chiffres :
- En toutes lettres :

Montant total TTC de travaux :

- En chiffres :
- En toutes lettres :

Déclare que mon offre reste valable pour une durée de 120 jours (*délai de validité de l'offre*) à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Me soumets et m'engage aussi à exécuter toutes les prestations à partir de l'entrée en vigueur du marché conformément au planning de réalisation dûment approuvé par le centre de musiques arabes et méditerranéennes qui se libérera des sommes qu'il doit en créditant le compte n°ouvert auprès de

Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de la mise en régie à mon tort exclusif que je ne tombe pas sous le coup d'une interdiction légale édictée en Tunisie.

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAI



Annexe 3

Déclaration sur l'honneur de non influence

Consultation N°07-2025

Je soussigné.....

.....
(Nom, prénom et fonction)

Représentant de la société

(Nom, et adresse)

Enregistrée au bureau d'Enregistrement des sociétés de

.....
Sous le N°

Faisant élection de domicile à

.....
Déclare sur l'honneur de n'avoir pas fait et je m'engage de ne pas faire par moi-même ou par personne interposée des promesses ou des dons en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché et des étapes de sa réalisation,

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAI



Annexe N° 4

Déclaration sur l'honneur de non FAILLITE

Consultation N°07/2025

Je soussigné
(Nom, prénom et fonction)

Représentant de la société
(Nom, et adresse)

Enregistrée au bureau d'Enregistrement de sociétés de

Sous le
N°

Faisant élection de domicile à
.....

Déclare sur l'honneur de ne pas être en situation de faillite

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE



Annexe N° 5

Déclaration sur l'honneur de non Appartenance

Consultation N°07/2025

Je soussigné
(Nom, prénom et fonction)

Représentant de la société
(Nom, et adresse)

Enregistrée au bureau d'Enregistrement de sociétés de

Sous le
N°.....

Faisant élection de domicile à

Déclare sur l'honneur de ne pas être en situation de faillite

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE



Annexe N° 6

MODÈLE DE LISTE DES PROJETS DE REFERENCES

Ce modèle établira la liste des projets similaires commencés et achevés par les Soumissionnaires pendant les cinq dernières années comptées jusqu'à la date limite de réception des offres.

	Désignation des projets	Maitre d'ouvrage Contractant	Montant des travaux	Date du début des travaux	Date de fin des travaux	Justificatifs présenté
1						
2						
3						

Observations

N.B. : La liste des projets doit être fournie avec l'offre ; elle devra être appuyée par des copies de justificatifs écrits

Comportant les informations suivantes :

1/ Ordres de service de commencement des travaux ou autre justificatif précisant la date de commencement des travaux.

2/ P.V. de réception provisoire ou définitive ou tout justificatif précisant la date d'achèvement des travaux.

Fait àLe

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe N° 7 - PV de visite

Je soussigné..... en
qualité de

Représentant de la société.....

Inscrit au registre de commerce lesous le numéro

Affilié à la C.N.S.S sous le numéro

Faisant élection de domicile au

.....
Déclare s'être rendu au Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes Ennejma Ezzahra et avoir pris connaissance de toutes les conditions de la consultation N02-2025 relative aux

Travaux de peinture et de Badigeonnage Extérieurs du siège du Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes

Ennejma Ezzahra

Fait à le

SIGNATURES ET CACHET

REPRESENTANT DU SOUMISSIONNAIRE

REPRESENTANT DU CMAM

